



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Le 11 mars 2019*

### **Projets de parcs éoliens du Millard et des Marzières sur les communes de Sainte Gemme-la-Plaine et Saint Jean-de-Beigné :**

**le préfet de la Vendée autorise le parc du Millard  
et il refuse l'autorisation relative au parc des Marzières  
du fait de ses impacts paysagers**

Le préfet de la Vendée a signé, ce jour, l'autorisation d'exploitation du parc éolien, dit du Millard, à Sainte Gemme-la-Plaine. Il sera constitué de 6 éoliennes d'une hauteur totale de 90 mètres (50 mètres au moyeu). Ce parc, d'une puissance de 9,9 MW, se situe dans la continuité d'un parc éolien déjà existant sur la commune voisine de Corpe.

La demande qui avait été effectuée par la même société pour un projet de parc, dit des Marzières, sur les communes de Sainte Gemme-la-Plaine et Saint Jean-de-Beigné, a été refusée en considérant que ce parc, éloigné de parcs existants, comporte des impacts paysagers trop forts au regard de l'intérêt des lieux avoisinants et des enjeux de protection des paysages et perspectives de ce département.

Ces décisions ont été prises à l'issue d'une large concertation qui a associé l'ensemble des services de l'État compétents et les collectivités territoriales concernées. Le public et les associations ont pu participer dans le cadre des enquêtes publiques relatives à ces deux projets qui se sont déroulées du 4 octobre au 5 novembre 2018.

